

Bureau Exécutif FFVoile : 3 novembre 2011

Relevé de décisions

Pour consulter tous les documents : http://wss.ffvoile.org/BE_CA/

Présents : JP.Champion – JC MERIC – H BACCHINI – JP CHURET – J KERHOAS – C FOURICHON – N PEBEREL – C PEYRAS – P GOUARD – E MARLIOT – MT LANNUZEL JOURDAS – JL DENECHAU – J CATHELINÉAU – B DAVID – M BOUVET – H GIRAUD – S LASSEAUX – JL PAULOLOU – P DELHAYE

1 VIE FEDERALE

1.1 Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 4 octobre 2011, et des Comités Opérationnels des 27 mai – 23 juin – 21 septembre – 19 octobre 2011.

Décision 1 Les Relevés de décision du BE du 4 octobre 2011, et des Comités Opérationnels des 27 mai – 23 juin – 21 septembre – 19 octobre 2011 sont adoptés à l'unanimité.

1.2 Modification budgétaire - révision du budget 2011.

Décision 2 Le BE valide le budget 2011 révisé (cf. annexe 1) qui sera soumis à l'approbation du prochain CA.

Vote CA

1.3 Organigramme opérationnel

Info Le BE prend connaissance des évolutions de l'organigramme. (notamment la Vie fédérale – le Médical - les Relations Internationales ...).

La réorganisation des RI, suite au départ de B. Bonneau, avec la création d'une cellule RI doit encore être précisée.

Enfin, le BE valide la mise en place de correspondants techniques SNSM. Proposition à venir et à faire par Jacques Cathelineau

1.4 Information sur l'obligation de transmission du fichier licences au MS – la situation de la FSGT.

Info En fonction de cette situation, qui n'est cependant pas comparable à celle de la FFVoile, cette-dernière se doit d'être vigilante sur ce sujet.

1.5 Validation du principe de transmission via un fichier Excel des données passeport voile vers notre base de données.

Décision 3 *Le Bureau Exécutif valide, d'une part le principe de mise en place d'un fichier Excel formaté à destination des clubs, pour leur permettre de saisir les Passeports Voile, et son intégration automatisée dans la base de données FFVoile, et d'autre part sa mise en place pour mars/avril 2012 (à intégrer dans les priorités informatiques 2012)*

1.6 Assurance licence

1.6.1 Contrat 2012 (exclusions, option 2...).

Décision 4 le BE entérine le choix final de rester à l'option 1 en 2012 de la proposition d'assurance RC de la compagnie MMA.

Par ailleurs, en raison des risques liés à ces supports, pouvant générer en cas de sinistre des coûts importants pour la collectivités des licenciés, le BE décide d'exclure des garanties RC liées à la licence les navigations en Extrême 40 et AC 45 comme les supports de moins de 18 M.

1.6.2 Information sur l'accord des assureurs FFVoile lié aux modalités de délivrance et modification des décisions du bureau exécutif du 27 octobre 2010.

Décision 5 *Le Bureau Exécutif prend acte des nouvelles modalités de délivrance des Passeports Voile déterminées avec les assureurs MMA et MDS au profit des clubs et décide de modifier sa décision du 27/10/2010 qui rendait obligatoire pour le club souhaitant bénéficier du délai de 5 jours pour saisir son Passeport Voile, d'adresser à la FFVoile au plus tard le jour du stage, une liste (comprenant les noms et coordonnées des licenciés), sur*

	<p><i>papier en-tête du club, signée d'un responsable de la structure. Cette obligation d'envoi de listing est abrogée.</i></p>
1.7	Information sur la note (+ annexe technique) destinées aux clubs, relatives aux Passeports voile.
Info	le BE prend connaissance de la note récapitulative des différents modes de saisie et/ou délivrance, existants ou en cours d'élaboration pour cette licence Passeport Voile, ainsi que de l'annexe technique destinée aux utilisateurs des systèmes informatiques.
1.8	Clip sur les flottes collectives.
Info	Présentation du clip tourné lors des Championnats de France de flotte collectives 2011.
1.9	Simulateur.
Décision 6	Présentation des principes de location, des tarifs de mise à disposition, et du programme d'utilisation. Suite à des interrogations concernant les conditions d'assurance, le ratio tarifs de location / coût de revient, les modalités définitives sont remises à un prochain BE en prévoyant notamment une dégressivité du tarif, la mise en place d'un tarif affilié ainsi que des garanties d'assurance négociées par la FFVoile couvrant à la fois le simulateur, la FFVoile et les locataires du simulateur.
2	VOILE LEGERE
2.1	Championnats de France :
2.1.1	Révisions et évolutions des titres de Champions de France de Voile Légère à partir 2012.
	<p><i>Le Bureau Exécutif entérine les évolutions suivantes :</i></p> <p>- Championnat de France Minimes :</p> <p><i>1/ Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Minimes Catamaran Tyka (fille et garçon) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Minimes Catamaran Tyka Open (Filles, Garçons et Mixte) – Grade 3 – tranches d'âge 12 – 14 ans et pas de surclassement en accord avec la Commission Médicale.</i></p> <p><i>2/ Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Minimes Double L'Equipe (fille et garçon) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Minimes Double L'Equipe Open (Filles, Garçons et Mixte) – Grade 3 – tranches d'âge 12 – 14 ans et pas de surclassement en accord avec la Commission Médicale.</i></p> <p>- Championnat de France Minimes sur Flotte Collective :</p> <p><i>1/ Définition des supports et de leur période d'utilisation :</i></p> <p><i>a. En solitaire,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- 2012 et 2013 : O'pen Bic</i> <i>- 2014 et 2015 : Mise en délibération – décision ultérieure</i> <p><i>b. En double,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- 2012 et 2013 : RS Féva</i> <i>- 2014 et 2015 : Mise en délibération – décision ultérieure</i> <p>- Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage :</p> <p><i>1/ Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Espoirs Solitaire Europe (fille et garçon) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Espoirs Solitaire Europe Open (Filles, Garçons et Mixte) – Grade 3- pour la tranche d'âge 15 – 20 ans avec surclassement possible pour les 13 – 14 ans en accord avec la Commission Médicale.</i></p> <p>- Championnat de France Espoirs Glisse:</p> <p><i>1/ Evolution de la tranche d'âge sur les titres espoirs Windsurf Bic 293 OD filles et garçons : elle se situe actuellement entre 15 et 20 ans et serait remplacée par la tranche d'âge 15 – 16 ans avec surclassement possible pour les 13 – 14 ans en accord avec la Commission Médicale – toujours en Grade 3</i></p>
Décision 7	
Vote CA	

	<p>2/ Remplacement du titre Champion et Championne de France de Voile Windsurf Raceboard Hybride National 2 (fille et garçon) par :</p> <p>a. Un titre unique Champion(ne) de France de Voile Windsurf Raceboard 7.8 N1 Open (filles, garçons) pour la tranche d'âge 17 – 20 ans, et pas de surclassement en accord avec la Commission Médicale – Grade 3.</p> <p>b. Et un titre unique Champion(ne) de France de Voile Windsurf Raceboard 8.5 Open N1 (filles, garçons) pour la tranche d'âge 17 – 20 ans avec surclassement possible pour les 15 – 16 ans en accord avec la Commission Médicale – Grade 3.</p> <p>3/ Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Espoirs Catamaran 15.5 (fille et garçon) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Espoirs de Voile Catamaran 15.5. Open (Filles, Garçons et Mixte) ; la tranche d'âge serait 15 – 17 ans avec surclassement possible pour les 14 ans en accord avec la Commission Médicale – Grade 3.</p> <p>4/ Evolution de la tranche d'âge sur les titres Espoirs HC16 et SL16 Open (fille, garçon, mixte) : elle se situe actuellement entre 15 et 20 ans et serait remplacée par la tranche d'âge 17 – 20 ans avec surclassement possible pour les 15 – 16 ans en accord avec la Commission Médicale toujours en Grade 3.</p> <p>5/ La création d'un règlement spécifique définissant le poids minimum de l'équipage pour la pratique et l'admissibilité aux Championnats de France concernant les séries 15.5 (en conformité avec les règles de jauge existantes), HC16 et SL16. Le Bureau Exécutif demandera une délégation au Conseil d'administration pour finaliser ce règlement.</p> <p>Championnat de France Voile Légère sur Flotte Collective : 1- Définition des supports et de leur période d'utilisation :</p> <p>a/ En double, - 2012 et 2013 : Laser Vago, - 2014 et 2015 : Mise en délibération – décision ultérieure.</p> <p>2-1-2 Création d'une coupe de France des Clubs en Course par Equipe Minimales Solitaire, sur le Championnat de France Minimales Flotte Collective à partir de 2012. Le Bureau Exécutif entérine la création d'une Coupe de France des Clubs en Course par Equipe Minimales Solitaire – Grade 4 - à partir de 2012, qui se déroulerait au cours du Championnat de France Minimales sur Flotte Collective tel que :</p> <p>a/ Bateaux solitaires : - 2012 / 2013 : Laser Bug, - 2013 / 2014 : Mise en délibération – décision ultérieure.</p> <p>b/ Le format de course : une équipe de 2 bateaux contre une équipe de 2 bateaux c/ Sélection : à organiser au Printemps par les Ligues d/ Participation : Equipes de Clubs filles, garçons, mixtes. Chaque Club peut présenter plusieurs équipes (à définir un maximum 2 ou 3).</p> <p>2-1-3 Championnats de France « Classiques » Tour. - Evolution du règlement des Championnats de France « Classiques » Tour à partir de 2012</p> <p>Décision 9 Vote CA Le Bureau Exécutif entérine le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour modifié à partir de 2012 (annexe 2). - Réactualisation des règlements spécifiques des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour, et Création pour la Classe Finn.</p> <p>Décision 10 Le Bureau Exécutif entérine :</p>
--	--

	<p>1- Les réactualisations des dates, lieux, nombre d'étapes prises en compte et leur coefficient pour les Championnats de France de Voile « Classiques » Tour 2012.</p> <p>a/ Laser.</p> <p>b/ Funboard.</p> <p>c/ F18.</p>
Décision 11	2- La création du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Finn à partir de 2012.
Vote CA	
2-2	Championnat du Monde ISAF 2012 – Règlement de sélection.
10	Le Bureau Exécutif entérine le règlement de sélection pour le Championnat du Monde Jeunes ISAF 2012 (annexe 3).
Vote CA	
2-3	Convention entre la FFVoile et la Fédération Française Handisport.
Info	Rappel concernant les grandes lignes de ce projet qui est en cours de finalisation.
3	HABITABLE
3.1	Evolution du règlement de la Formule HN France. Le Bureau Exécutif de la FFVoile entérine la suppression de l'article 12.2.3 du règlement de la Formule HN France, à la date du 1er janvier 2012. En conséquence, aucun bonus de 0,5 groupe ne sera accordé aux bateaux dont la voile d'avant possède un LPG>135% de J, et utilisant l'enrouleur pour réduire la surface de cette voile. Le Bureau Exécutif de la FFVoile demande à la commission intersérie, aux délégués HN régionaux et au département Habitable de faire leurs meilleurs efforts pour faciliter l'application de cette mesure pour les propriétaires des bateaux concernés.
Décision 12	
3.2	Modification de la composition de la Commission Nationale Match Racing.
Décision 13	Le BE entérine la proposition de la Commission Nationale Match Racing pour l'intégration de Mr Jean Lassauque en son sein.
3.3	Championnat de France des Clubs « Habitable »
Décision 14	Le BE valide les choix d'évolution du règlement du Championnat de France des Clubs Habitable(CFCH) 2012 (annexe 4), et accepte de les présenter au CA qui, suite aux débats, pourrait donner mandat au BE pour valider définitivement le règlement du CFCH 2012.
Vote CA	
3.4	Evolution des Internationaux de France de Match Racing 2012 et Championnat du monde de Match Racing Jeune 2013.
Décision 15	1- Le BE de la FFVoile entérine la proposition de l'APCC Voile Sportive pour organiser les IFMR 2012 en multicoques, si une solution technique et financière acceptable est trouvée. La FFVoile demande à être tenue informée régulièrement de l'avancée des négociations à ce sujet. Cette décision du BE est soumise à l'attribution du Grade 1 par l'ISAF. 2- Le BE de la FFVoile entérine la candidature 2013 de l'APCC Voile pour l'organisation d'un Chpt du Monde Jeune de Match Racing, sous réserve que la décision de l'ISAF soit conforme aux préconisations de la Commission Nationale Match Racing.
3.5	Modification des règlements des championnats de France interséries course côtière et croiseurs légers.
Remis	Point remis lors d'un prochain BE
4	DEVELOPPEMENT
4.1	Demande de point d'information sur les travaux menés par la FFVoile sur le Cadre européen des certifications.
Info	Présentation d'un tableau comparatif des formations concernées, mises en place dans les différents pays, qui est en cours d'élaboration.

4.2	Point sur le dossier Guide de mer
Info	Présentation du document de référence relatif au projet de Guide de Mer FFVoile (public concerné / missions / profil / Modes de gestion...).
5	FORMATION
5.1	Evolution de l'environnement spécifique en voile (au-delà de 200 MN) – information.
	Le ministère renonce à modifier la classification "Environnement spécifique" de la voile. Le ministère demande de mettre en place une certification concernant les soins médicaux. La FFVoile a proposé la certification ISAF, et souhaite que celles de la Marine Marchandes et autres certifications de ce type ne soient pas imposées aux enseignants voile.
Info	
5.2	Bilan des conventions d'insertion professionnelles des sportifs de Haut Niveau.
Info	Présentation du tableau récapitulatif de la MFE sur les aides aux sportifs de haut niveau (FFVoile / Etat / Collectivités ...) (annexe 5).
6	CCA
6.1	Etat d'avancement d'un corps spécifique "Arbitre course au large"
Info	Présentation du projet (détection / sélection / formation / prérogatives des arbitres) d'un corps spécifique d'arbitres spécialisés dans la course au large.
6-2	Tarif 2012 des prises en charge des arbitres
Décision 16	Proposition d'évolutions des tarifs de déplacement (suppression de la 2 ^e classe SNCF) pouvant être pris en compte dans le cadre du budget CCA. La décision est mise en attente du prochain BE Projet de dotations en textile, autorisé à hauteur de 8 K€TTC.
7	HAUT NIVEAU
7-1	Vente de véhicule
Décision 17	"Traffic" Renault (372 QLX 75) – 190 000 Km : Prix de Vente = 400 Accord du BE.
7-2	Vente de 2 coques de Finn
Décision 18	2 coques Devotti (4 ans) sont à vendre (8500 à 9500 €) – Disponibles à l'ENV. Accord du BE.
8/	RELATIONS INTERNATIONALES
8-1	Championnat du monde et d'Europe 2012
Remis	Remis à prochain BE après étude des coûts liés à l'arbitrage.